

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre et le vingt-six mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Josette VINCENT, 1ère adjointe

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Mme VINCENT Josette, M. ASCARI Sylvain, M. BARDINE Luc, Mme TEILHAS-BALME Valérie, Mme STOFFT Nathalie, M. LÉOUZON Pierre, Mme CHEVAT Lydia, Mme PELLEGRIN Rachel, Mme RIOU Jannick

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
19 mars 2024

Etai(en)t excusé(s) :

Mme BAUDRAND Mélisa, Mme GRANDJEAN Laëtitia, M. ROBERT Gaëtan

Date d'affichage
27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 27 mars 2024 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** Mme CHEVAT Lydia

27 mars 2024
et publication du
27 mars 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de VINCENT Josette, après avoir approuvée le compte administratif de l'exercice 2023 le 26/03/2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	21 944,22
- un déficit reporté de :	12 274,09
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	9 670,13
- un déficit d'investissement de :	13 347,64
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	13 347,64

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	9 670,13
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	9 670,13
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	13 347,64

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé La Présidente de séance, et le(s) secrétaire(s) de séance

Fait à SAINT LAGER BRESSAC

La Présidente de séance, VINCENT Josette

le(s) secrétaire(s) de séance





DELIBERATION

du

Sur l'affectation du résultat

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes	10
Pour	10
Contre	0

Date de la convocation :

Date de la séance :

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de débère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	12 274,09	
Opérations de l'exercice	19 998,50	41 942,72
Totaux	32 272,59	41 942,72
Résultat de clôture		9 670,13

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
10 138,70	
42 599,25	49 060,44
52 737,95	49 060,44
3 677,51	

13347,64 (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

X

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

13 347,64

Euros

9670,13

au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)